

**ARRÊTÉ**  
**autorisant l'ouverture d'une Maison d'Assistants Maternelles**  
**au 1 rue du Général Camors à Igon**

Le Maire de la Commune d'IGON,

- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L.161-1, L.122-5 et R.122-5,
- Vu la demande en date du 24/01/2025 formée par Madame DELHOMME Aline, représentante de l'association La Tribu des Cro-Mignons, tendant à obtenir l'autorisation d'ouverture d'une maison d'assistants maternels située au 1 rue du Général Camors à Igon, dont l'effectif total du public et du personnel s'élève à 10 personnes,
- Vu l'avis émis par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité le 11 mars 2025.

Considérant que l'établissement est conforme aux règles prescrites en matière d'accessibilité des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite (établissement de types R classé en 5<sup>e</sup> catégorie),

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Madame DELHOMME Aline, représentante de l'association La Tribu des Cro-Mignons est autorisée à ouvrir au public une maison d'assistantes maternelles située au 1 rue du Général Camors à Igon.

**Article 2e** : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Nay,
- Monsieur J.F ROURE, Lieutenant-Colonel, représentant de la commission consultative départementale de sécurité
- Mme Carine CABANÉ, représentante de la commission consultative départementale d'accessibilité,

Fait à IGON, le 8 avril 2025

Marc LABAT  
Maire d'IGON

